

LES CLÉS DE LA PRISE EN CHARGE DES DYSLIPIDÉMIES

Comment puis-je baisser mon LDL-c ? ^{6,7}

**Si vous avez un excès
de LDL-c, vous devez
obligatoirement avoir
un suivi médical.**

Tout d'abord, votre médecin vous donnera des conseils hygiéno-diététiques afin que vous amélioriez votre hygiène de vie.



Si votre médecin estime qu'elles ne sont pas suffisantes pour vous permettre de baisser suffisamment votre LDL-c, il vous prescrira un traitement hypolipémiant.



Un traitement hypolipémiant est un traitement qui vise à diminuer :

- La production hépatique du LDL-c
- Et/ou l'absorption intestinale du LDL-c qui provient de votre alimentation.
- favoriser l'élimination hépatique du cholestérol

Pourquoi baisser mon taux de cholestérol ?



- réduction du risque d'accident cardiovasculaire
- diminution du volume de la plaque d'aathérome

Comment savoir si j'ai un excès de LDL-c ? ⁵



Pour savoir si vous avez un excès de LDL-c, il faut faire un bilan lipidique, aussi appelé exploration d'une anomalie lipidique (EAL).

L'EAL permet de mesurer les lipides dans le sang (cholestérol total, LDL-c, HDL-c et les triglycérides) et de rechercher les éventuelles anomalies lipidiques.

**Mon dernier
taux de LDL-c
mesuré est de**

.....
(à remplir par
le médecin)

Qu'est ce qu'un objectif LDL-c ? ⁶



L'objectif LDL-c est le taux de LDL-c qui est recommandé pour vous.

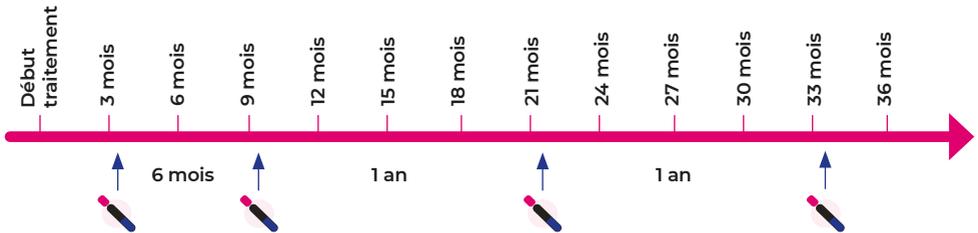
En effet, les taux recommandés pour le LDL-c diffèrent en fonction de chaque patient selon le nombre facteurs de risque cardiovasculaire qu'il cumule.

**Mon objectif LDL-c
est de**

.....
(à remplir par le
médecin)

Comment savoir si mon traitement est efficace ? ^{7,8}

Afin de savoir si mon traitement est efficace et adapté, je dois surveiller mon taux de LDL-c après l'initiation ou le changement d'un traitement



N.B : Lorsque vous avez atteint vos objectifs de LDL-c indiqués par votre médecin, des bilans doivent être effectués régulièrement (au moins tous les ans).

Quels sont les effets indésirables de mon traitement ? ⁶

Comme tous les médicaments, votre traitement peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tous les patients.

Effets indésirables les plus fréquents



Douleurs, crampes
et faiblesses musculaires



Problèmes digestifs
(constipation, douleurs
abdominales, nausées, etc.)

Si vous observez des effets indésirables après le début du traitement, n'arrêtez pas le médicament de vous-même mais contactez votre médecin.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : www.signalement-sante.gouv.fr

Je prépare ma consultation du
Questions sur mon traitement :

.....

.....

.....